

**INCENDIE  
SECOURS  
GENÈVE**

# 3ème Plan décennal des investissements (2024 – 2033)

Genève, octobre 2024

## Introduction

### 1.1 Le Groupement SIS

Le Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie (ci-après Groupement SIS) est régi par les dispositions de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP), ses statuts ainsi que par les dispositions de la Loi sur l'administration des communes, (art 60A ss) (LAC; rsGE B 6 05). Le Groupement SIS constitue le service de défense permanent du Canton de Genève. Il a repris le 1er janvier 2022 le Service d'incendie et secours, précédemment rattaché à la Ville de Genève. Le Groupement SIS est financé par ses ressources propres et par les contributions des communes. Il est responsable de ses engagements financiers.

### 1.2 Planification stratégique du Groupement SIS

Le Comité a décidé d'engager en janvier 2022 un exercice de planification stratégique, qui repose sur trois éléments :

- Le Schéma intercommunal d'analyse des risques incendie et secours (SIARIS), et le Concept opérationnel du Groupement SIS – annoncés pour novembre 2024 ;
- La Feuille de route du Groupement SIS 2024-2032 – prévue pour la fin de l'année 2025
- Un document clarifiant les modalités et perspectives de l'intégration des corps de SPV, des communes qui en auront fait le choix – annoncé pour novembre 2024.

En matière de planification financière, les statuts prévoient que le Comité élabore deux documents :

- Un *plan financier quadriennal* est établi chaque année, pour l'exercice budgétaire et les trois années suivantes ; il comprend une vue d'ensemble sur les charges et les revenus du compte de résultats, une récapitulation des investissements, une estimation des besoins financiers et des possibilités de financement ainsi qu'une vue d'ensemble sur l'évolution du patrimoine et de l'endettement (Statuts art. 36).
- Un *plan décennal des investissements* du Groupement SIS est élaboré et tenu à jour régulièrement (Statuts, art. 37). Par analogie avec l'art. 52 RAC, le plan des investissements est présenté au Conseil intercommunal en même temps que le budget ; il n'est pas soumis au vote.

Le 2<sup>ème</sup> PDI a été adopté par le Comité le 19 octobre 2023, pour la période 2023-2032. Le présent document constitue le 3<sup>ème</sup> PDI pour la période 2024-2033.

### 1.3 Objet du Plan décennal des investissements

Le Plan décennal des investissements est un plan d'intention du Comité du Groupement SIS qui est mis à jour périodiquement : il regroupe les crédits déjà votés, ceux soumis au Conseil intercommunal, des projets actifs et des projets « pour mémoire ». Ce plan a ainsi une dimension prévisionnelle pour la période 2024-2027 et une dimension prospective pour les années suivantes.

Le Plan décennal des investissements pose un cadre opérationnel et financier : il permet de planifier, coordonner et assurer le suivi des projets d'investissements du Groupement SIS, pour les autorités comme pour la Direction. Il assure également la transparence des projets d'investissement et les perspectives en termes de financement et donc d'endettement.

Le 3<sup>ème</sup> PDI met à jour les projets d'investissements figurant dans le 2<sup>er</sup> PDI. Il ne mentionne aucun montant au titre des investissements qui découleront des décisions stratégiques à prendre en 2025, liées au futur concept opérationnel ou à l'intégration des compagnies de SPV. Il ne mentionne pas non plus les transformations de locaux liés au plateau de réception et de transmission des alarmes, ni à la création d'un centre logistique.

## Plan des investissements (2024-2033)

### 1.4 Vue d'ensemble du 3<sup>ème</sup> PDI

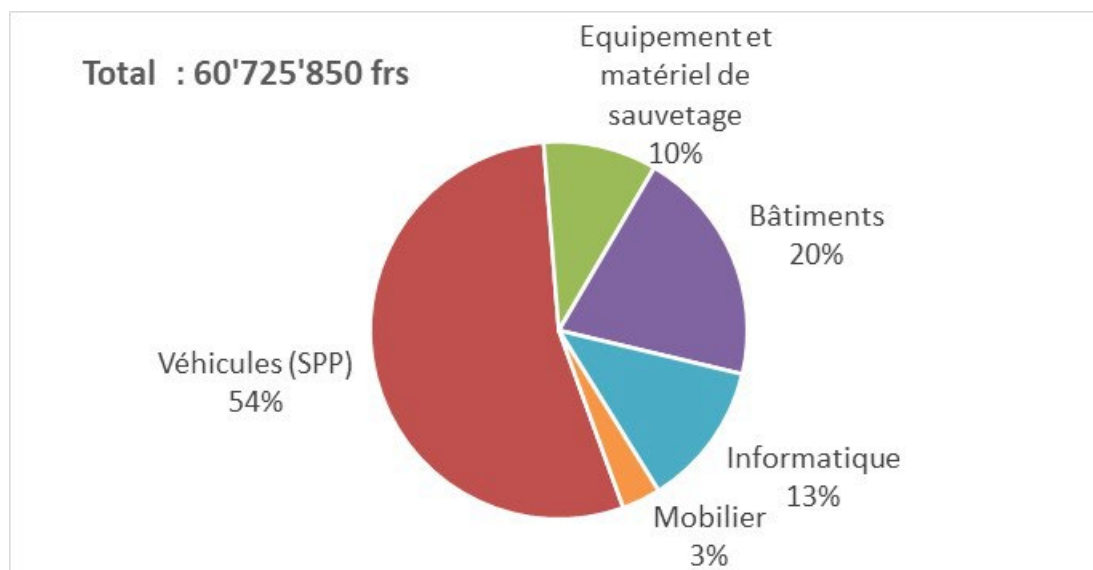
Le 3<sup>ème</sup> PDI (2024-2033) compte 41 objets, crédits d'investissement ou projets actifs d'investissement pour un montant total estimé de 60'725'850 frs ( après retrait du crédit clôturé ).

Objets inscrits au PDI	Nb	3e PDI	Nb	2e PDI
<b>Crédits d'investissement votés par le Conseil</b>	<b>7</b>	<b>12'417'000</b>	<b>4</b>	<b>10'977'800</b>
<i>Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion (cf. infra)</i>	-	-	1	287'800
<i>Modernisation de l'Ecole du SIS (Phase 1)</i>	1	707'000	-	-
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPP)</i>	2	8'420'000	1	7'620'000
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>	2	2'740'000	1	2'740'000
<i>Acquisition de machines, équipements et mobilier</i>	1	330'000	1	330'000
<i>Tenues techniques</i>	1	220'000	-	-
<b>Crédits d'investissement à l'examen</b>	<b>2</b>	<b>1'768'000</b>	<b>4</b>	<b>1'727'000</b>
<i>Amélioration du logiciel du système d'aide à l'engagement</i>	-	-	1	0
<i>Modernisation de l'Ecole du SIS (Phase 1)</i>	-	-	1	707'000
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPP)</i>	-	-	1	800'000
<i>Tenues techniques</i>	-	-	1	220'000
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>	1	1'350'000	-	-
<i>Acquisition de machines, équipements et mobilier</i>	1	418'000	-	-
<b>Projets actifs</b>	<b>27</b>	<b>46'540'850</b>	<b>28</b>	<b>49'897'775</b>
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPP)</i>	8	24'533'000	8	24'553'000
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPV)</i>	-	-	4	1'845'000
<i>Renouvellement et acquisition de matériel de sauvetage</i>	6	5'698'000	6	5'465'000
<i>Entretien, rénovation et aménagement des bâtiments</i>	4	11'600'000	4	11'600'000
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>	2	3'449'850	3	5'174'775
<i>Acquisition de machines, équipements et mobilier</i>	3	1'260'000	3	1'260'000
<b>Projets pour mémoire</b>	<b>5</b>	<b>pm</b>	<b>5</b>	<b>pm</b>
<i>Entretien, rénovation et aménagement des bâtiments</i>	3	pm	3	pm
<i>Acquisition de matériels, logiciels et moyens de communication</i>	2	pm	2	pm
<i>Renouvellement et acquisition des véhicules (SPV)</i>	4	pm	-	pm
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>60'725'850</b>	<b>41</b>	<b>62'602'575</b>
<b>Projet clôturé</b>				
<i>Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion (cf. supra)</i>	1	287'800	-	-

Tableau 1 – Objets inscrits au 3e plan décennal des investissements (2024-2033)

Les crédits d'études déposés ou à l'examen sont précis dans leurs estimations ; les projets actifs reflètent des intentions qui devront ensuite se concrétiser : leur contenu évoluera, les montants associés également ; les projets pour mémoire ne sont pas encore chiffrés.

La liste des objets figure en annexe.



Graphique 2 – Répartition des objets, par type de dépenses

Ces investissements couvrent principalement le renouvellement et l'acquisition de véhicules, les travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments et les dépenses liées à l'informatique et aux communications.

### 1.5 Principales modifications par rapport au 2è PDI

En termes financiers, les principales modifications intervenues entre le 2è et le 3è PDI sont les suivantes :

<b>Total 2è PDI</b>		<b>62'602'575</b>
<i>Progiciel de gestion (PR-1000)</i>	Projet clôturé en 2024	-287'800
<i>2e PSIC</i>	Besoins précisés et actualisés (crédit à l'examen)	-374'925
<i>2e PAM</i>	Besoins précisés et actualisés (crédit à l'examen)	-2'000
<i>Renouvellement parc véhicules SIS - SPV</i>	Sortie du périmètre des véhicules SPV	-1'845'000
<i>Deux objets NRBC</i>	Diverses modifications de périmètre (a)	-178'000
<i>Renouvellement parc véhicules SIS - SPP</i>	Modification de périmètre (b)	-20'000
<i>Equipements de Protection Incendie</i>	Modification de périmètre (c)	+411'000
<i>5e PAM</i>	Ajout pour répondre aux besoins > 2033	+420'000
<b>Total 3è PDI</b>		<b>60'725'850</b>

Tableau 3 – Modifications entre le 2è PDI ( 2023-2032 ) et le 3è PDI ( 2024-2033 )

Notes :

- (a) Deux objets d'investissements relatifs au matériel et équipement NRBC ont été remaniés. La diminution s'explique pour l'essentiel par le retrait des scaphandre anti-gaz qui ont été acquis par le budget de fonctionnement compte tenu de l'urgence qu'il y avait à les renouveler.
- (b) De la même manière, un élément de l'objet 5060-5-04 de l'investissement a été retiré : il s'agit des deux vélos cargo électriques qui ont été acquis dans le budget de fonctionnement.
- (c) Il est proposé d'équiper également les instructeurs volontaires de l'Ecole SIS ainsi que le personnel uniformé hors rang.

**1.6 Crédits d'investissement voté par le Conseil intercommunal : 12'417'000 frs**

Au 11 octobre 2024 sept crédits d'engagement, votés par le Conseil intercommunal, sont ouverts :

Objet	Vote	Désignation	Montant
<b>PR-1001</b>	15.06.2023	Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier (1er PAM)	330'000
<b>PR-1002</b>	15.06.2023	Premier plan des systèmes d'information et de communication (1er PSIC), net	2'740'000
<b>PR-1003</b>	15.06.2023	Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pomprières professionnelles du Groupement SIS, net	7'620'000
<b>PR-1005</b>	16.11.2023	Travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et à la modification des structures destinées aux formations incendies, net	707'000
<b>PR-1007</b>	16.11.2023	Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation	800'000
<b>PR-1008</b>	16.11.2023	Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	220'000
<b>PR-1009</b>	16.11.2023	Amélioration du système d'aide à l'engagement (CETA 118), net	-
<b>Total des crédits votés, net</b>			<b>12'417'000</b>

Tableau 4 - Crédits d'engagement approuvés par le Conseil intercommunal au 11 octobre 2024

Le tableau suivant présente l'utilisation de ces crédits d'investissements : les dépenses et recettes prévisionnelles pour 2024 et 2025 ont fait l'objet d'estimations en date du 30 Septembre 2024. Ces chiffres peuvent différer de ceux publiés dans le PB 2025, daté de juin 2024.

Dépenses d'investissement, nettes		Est 2025	Est 2024
PR-1001	1 <sup>er</sup> PAM (Machines, équipements et mobilier)	-	-35'016
PR-1002	1 <sup>er</sup> PSIC (ITC)	-844'862	-1'229'088
PR-1003	Parc de véhicules SIS - SPP, net	-3'421'667	-1'923'333
PR-1005	Modernisation de l'Ecole du SIS (Phase 1)	-623'000	-84'000
PR-1007	Véhicules de lutte contre les feux de végétation	-	-
PR-1008	Tenues techniques	-40'000	-140'000
PR-1009	SAE – CETA	-	-
<b>Sous-total des crédits votés</b>		<b>-4'929'529</b>	<b>-3'411'437</b>

5060-1-02-LOG	2e PAM (Machines, équipements et mobilier) (Projet)	-139'333	-
5200-1-03-ITC	2e PSIC (ITC) (Projet)	-450'000	-
5060-4-03-BEP	Équipement de protection incendie (Projet)	-555'500	-
5060-4-05-BEP	Ventilateurs électriques (Projet)	-230'000	-
5060-5-04-VHP	Parc de véhicules SIS – SPP (auto-échelles) (Projet)	-2'580'000	-
5040-1-03-INF	Rénovation et amén. des bâtiments (2025-2027) (Projet)	-633'333	-
5060-4-01 BEP	Détecteurs NRBC + spectromètres	-684'000	-
<b>Sous-total des projets à déposer en 2024-2025</b>		<b>-5'272'167</b>	<b>=</b>
<b>Total des dépenses d'investissement, net</b>		<b>-10'201'696</b>	<b>-3'411'437</b>

Tableau 5 - Utilisation prévisionnelle des crédits d'engagement

Ces montants sont présentés sous réserve des délibérations particulières qui pourront être votées ultérieurement par le Conseil intercommunal.

## 1.7 Crédits d'investissements déposés ou à l'examen : 1'768'000 frs

Quatre propositions de crédits d'engagement seront examinées par le Conseil intercommunal du 11 novembre 2024 :

Objet	Examen	Désignation	Frs
PR-1010	11.11.2024	Acquisition et renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (2ème PAM)	418'000
PR-1011	11.11.2024	Deuxième plan des systèmes d'information et de communication (2e PSIC)	1'350'000
<b>Total des crédits déposés, net</b>			<b>1'768'000</b>

Tableau 6 – Proposition de crédits d'engagement soumis au Conseil intercommunal du 11 novembre 2024

## 1.8 Projets actifs : 46'540'850 frs

### a. Renouvellement et acquisition des véhicules du Groupement SIS

Le Groupement SIS possède un parc de véhicules qui lui permet de mener à bien les missions qui lui sont confiées par la LPSSP. Au 31 décembre 2023, ledit parc était composé de 148 unités, soit 79 véhicules et engins SPP, 16 véhicules et engins SPV, 34 remorques, 14 berces et 5 bateaux.

Le renouvellement des véhicules est planifié dès leur acquisition, en suivant les préconisations des constructeurs, compte tenu des contraintes opérationnelles : les véhicules fortement sollicités, comme les fourgons « premier secours », sont remplacés au bout de 10 ans ; les véhicules d'urgence qui sortent moins sont conservés en moyenne 15 ans ; les autres véhicules et engins peuvent être gardés jusqu'à 20 ans.

Les véhicules sont remplacés par lot afin de garantir une identité des modèles, une formation identique du personnel, une rationalisation de la maintenance et une réduction des coûts d'entretien et d'acquisition. La durée d'utilisation des véhicules est souvent étendue au-delà de celle des amortissements.

Les projets d'achat et de renouvellement de véhicules présentés dans le présent PDI ont été revus pour deux raisons :

- Le Groupement SIS entend changer de doctrine d'engagement, dans la réponse aux incendies, ce qui implique d'augmenter la disponibilité des véhicules opérationnels ; il en découle une volonté de rationaliser le parc de véhicules, en réduisant les différentes typologies de véhicules d'intervention ;
- L'évolution du marché, des prix constructeurs et des délais de livraison ont également une incidence sur la planification ; le ralentissement, constaté depuis 2020, du cycle de production et de livraison des véhicules perdure et de fait, le PDI compte sur un cycle de 16-18 mois en lieu et place des 12-14 mois qui étaient de mise jusqu'alors.

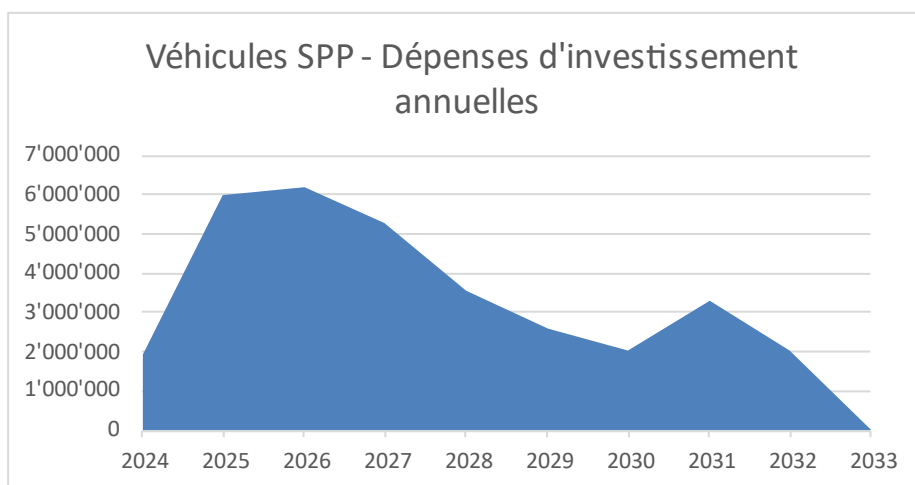


Tableau 3 – Projection des acquisitions et renouvellement de véhicules (2024-2033)

### **Véhicules du Groupement SIS (SPP) : 24'553'000 frs (inchangé vs 2è PDI)**

Les objets d'investissements n'ont pas été mis à jour dans le cadre de cet exercice de planification. Les montants sont donc identiques.

### **Véhicules du Groupement SIS (SPV) : 0 frs (vs 2è PDI: -1'845'000 frs)**

Compte tenu du projet d'intégration de Corps SPV communaux, il a été décidé de suspendre les projets de renouvellement des véhicules SPV des compagnies du Groupement SIS. Une stratégie de renouvellement de ce parc véhicules sera établie d'ici 2026.

Pour rappel, la charge financière de ces dépenses d'investissement reviendra aux seules communes qui auront affilié leurs compagnies de SPV au Groupement SIS (actuellement, seule la Ville de Genève est concernée).

### **b. Equipement et matériel de secours : 5'698'000 frs (vs 2è PDI : +233'000 frs)**

Le Groupement SIS doit régulièrement investir pour renouveler ou acquérir du matériel de secours :

- Lorsque ces dépenses sont inférieures à 200'000 frs, elles sont financées soit par le Plan d'acquisition des équipements, machines et du mobilier (montant supérieur à 50'000 frs) ou dans le budget de fonctionnement (montant inférieur à 50'000 frs OU situation d'urgence).
- Lorsque le montant excède 200'000 frs, un crédit d'engagement spécifique est prévu.

Les objets qui ont revus par rapport au 2è PDI sont les suivants :

- Les tenues de feu pour les intervenants SIS sont portées à 1'111'000 frs. car elles incluent désormais les instructeurs volontaires de l'Ecole SIS ainsi que le personnel uniformé hors rang ; des tenues spécifiques pour les feux de végétation pour environ 100'000 frs.
- Les besoins NRBC ont été redéfinis sur les deux objets 5060-4-01 et 5060-4-02 : Les scaphandres anti-gaz n'en font plus partie ( achat en budget de fonctionnement ), deux détecteurs de particules fines ne font plus partie de la liste tandis que sont ajoutés aux besoins un ventilateur ainsi qu'un contaminamètre de surface.

**c. Entretien, rénovation, aménagement des bâtiments : 11'600'000 frs (vs 2è PDI : inchangé )**

Le Groupement SIS dispose de 3 casernes ouvertes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, de l'Ecole du SIS (Centre d'instruction et de formation), de 4 dépôts de SPV en Ville de Genève et divers lieux de stockage.

Conformément aux baux signés avec la Ville de Genève, le Groupement SIS est tenu d'entretenir, de rénover et d'aménager les locaux loués, moyennant une réduction substantielle de son loyer. Dans le cas de la caserne des Asters, la responsabilité de la rénovation des murs et des fenêtres incombe à la bailleuse. Le Groupement SIS doit donc procéder aux investissements nécessaires, non seulement pour aménager mais également pour maintenir en l'état les bâtiments et infrastructures mis à sa disposition.

Le premier projet a été déposé en 2023 : il s'agit des travaux d'aménagement du CIF et de la modification des structures destinées aux formations incendies (PR 1005). Ce projet est devisé à 957'000 frs, dont à déduire une contribution de l'OCPPAM de 250'000 frs prélevée sur le Fonds ASA, soit un montant total net de 707'000 frs. Il s'agit là d'une première étape, avant une modernisation des locaux et du plateau technique du CIF, qui fera l'objet d'un crédit d'études en 2025.

Les autres projets actifs représentent une estimation des investissements à réaliser dans les prochaines années (environ 1'270'000 frs par an). En l'état des plans d'investissements triennaux préfigurent les dépenses qu'il faudra engager, année après année, pour maintenir et rénover les locaux du Groupement. Le programme des travaux et leur coût effectif sera précisé dans les années à venir.

**d. Matériels, logiciels et moyens de communication 3'449'850 frs (vs 2è PDI : -1'724'925 frs)**

Le système d'information du Groupement SIS répond aux besoins opérationnels en garantissant, pour les infrastructures, réseaux et logiciels les plus importants (centrale d'alarme, système d'engagement), une haute disponibilité (24/7). Les unités d'appui et de soutien logistique, l'Ecole du SIS et les unités administratives disposent également de moyens informatiques adaptés à leurs missions.

Le Groupement SIS est engagé dans un processus d'externalisation de la gestion de son système d'information ; les budgets d'investissement ont été basés sur des valeurs estimatives, produites par des experts externes ; les montants devraient être suffisants.

Le 2è Plan des systèmes d'information / communication ( PSIC ) fait désormais partie de la catégorie «à l'examen » et sera soumis au Conseil Intercommunal du 11 novembre 2024 ; les montants ont été revus à la baisse ( incidence sur l'enveloppe des objets actifs : -1'724'925 frs )

Pour le reste. les deux projets actifs inscrits au 3è PDI sont inchangés par rapport au 2è PDI (environ 3'450'000).

**e. Machines, équipement et mobilier : 1'260'000 frs (vs 2è PDI : aucun changement)**

Figurent sous cette rubrique les projets de crédits d'investissement qui permettront au Groupement de procéder le moment venu au renouvellement ou à l'acquisition des machines destinées aux ateliers et aux cuisines, du matériel et des équipements de secours et au renouvellement du mobilier de bureau



Les dépenses pour des montants inférieurs à 10'000 frs sont financées par le budget de fonctionnement – exception faite des objets acquis dans le cadre de marchés publics et formant un ensemble cohérent (par exemple, les éléments de mobilier).

Le 2è PAM (PR-1010) sera présenté au Conseil Intercommunal le 16 novembre 2024 pour un montant de 418'000 frs.

Un 5è PAM, qui sera soumis en 2033, a été ajouté à ce 3è PDI à hauteur de 420'000 frs.

## 1.9 Projets pour mémoire

Plusieurs objets sont mentionnés pour mémoire dans le 3è PDI

- Le crédit de réalisation de modernisation de l'Ecole du SIS et de son plateau technique (cf. supra) ;
- L'aménagement du site de la caserne principale et l'adaptation des bâtiments dont dispose le Groupement en vue de réduire leur empreinte carbone ;
- Le remplacement du système d'aide à l'engagement de la CETA : le système actuel est ancien, sa durée de vie peut être prolongée, mais il faudra évaluer la situation dès 2026 et prendre une décision qui pourra être de le remplacer, avec une échéance d'ici 2030.
- La dotation des compagnies de SPV qui rejoindront le Groupement SIS en matériels informatiques, et équipements de communication adéquats ; l'adaptation du système d'alarme des SPV du Canton. Le périmètre de ce projet – et donc l'estimation de son coût – dépend de choix technologiques qui ne sont pas encore arrêtés ; la temporalité de ce projet est liée à l'intégration de compagnies de SPV.

Lorsque ces projets seront délimités, leur programme établis et qu'une première valeur sera connue, des arbitrages seront possibles avec les autres projets actifs.

## **Incertitudes et risques**

Par expérience, l'exercice de planification des dépenses d'investissement au-delà d'une année est sujette à de nombreux aléas – singulièrement au Groupement SIS.

### **1.10 Décisions stratégiques à venir**

Comme indiqué plus haut, le Groupement SIS est engagé dans un exercice de planification stratégique, qui amènera le Comité à définir des priorités, ce qui pourra avoir une incidence significative sur la planification des investissements ;

De plus, des communes souhaitent que leurs compagnies de SPV intègrent le Groupement SIS ; un projet pilote est initié avec quatre communes, pour déterminer les conditions cadre de l'intégration de l'intégration des compagnies au Groupement, qui seront présentés au Conseil intercommunal au mois de novembre 2024.

Là encore, l'accueil de ces compagnies nécessitera probablement des dépenses d'investissement, qui devront être inscrits au PDI du Groupement SIS, même si la charge financière de ces dépenses n'affectera que les communes concernées.

Les projets inscrits au titre des années 2025 à 2033 seront donc revus à l'aune des conclusions de la planification stratégique et de la Feuille de route 2025-2033 qui seront adoptées dans les mois à venir.

### **1.11 Risques généraux**

Trois éléments de contexte vont affecter significativement le Groupement SIS dans les mois et années à venir, avec des incidences possibles sur les investissements.

Les risques liés au changement climatique sont une préoccupation, alors que le Groupement SIS doit faire face à l'impact de phénomènes météorologiques extrêmes. Le Groupement devra également réduire son empreinte carbone à terme. L'incidence sur le plan des investissements ne sera pas négligeable, et nécessitera des arbitrages.

Si les perspectives économiques laissent entrevoir une croissance ralentie en 2024 et 2025. Si l'inflation semble contenue à l'échelle internationale, le risque d'une pénurie d'énergie pour les années à venir subsiste malgré la détente actuelle; les tensions sur les chaînes d'approvisionnement ralentissent à ce jour les délais de livraison et donc la réalisation des investissements.

Les développements technologiques seront dans les prochaines années, source d'opportunités pour le Groupement – pour gagner en efficacité et réduire les coûts de fonctionnement, mais également sources de risques : les menaces liées à la cybersécurité sont devenues plus fréquentes et plus sophistiquées. Si des montants sont réservés dans le PDI pour des investissements technologiques, l'incertitude est de mise à mesure que les échéances sont lointaines.

### **1.12 Risques opérationnels**

Il convient de rappeler par principe que des difficultés internes peuvent également affecter la réalisation du PDI. La capacité de travail, administrative et technique peut être affectée au point de devoir retarder certains projets.

Ensuite, la réalisation de certains objets complexes recèle intrinsèquement un risque – que le fournisseur ne puisse entrer en matière sans surcoût significatif. Une adjudication peut devoir s'effectuer à un prix plus élevé que la valeur estimée du marché. Ce risque a été plutôt bien appréhendé par le passé – mais il doit être pris en compte.

### **1.13 Risques financiers**

Le Groupement SIS ne dispose pas de fonds propres. Il lui faudra donc emprunter pour financer les différents crédits d'engagement, à des conditions qui restent à déterminer. Les coûts de financement dépendront de l'évolution des taux d'intérêt, mais également de la confiance mise par les investisseurs dans le Groupement SIS.

Les fluctuations des cours de change auront également une incidence, directe ou indirecte sur les coûts d'acquisition des véhicules.

### **1.14 Des limites inhérentes à l'exercice de planification**

Dans un contexte incertain, la planification des dépenses d'investissement à moyen et à long terme est un exercice délicat.

Il l'est d'autant plus pour le Groupement SIS, qui doit faire preuve d'une grande faculté d'adaptation, pour remplir efficacement les missions que la loi lui confie.

Le Groupement SIS est doté d'une structure souple et d'une organisation capable de réagir rapidement, en mobilisant ou les ressources nécessaires dans des laps de temps très courts, ou en renonçant à des projets devenus par la force des choses moins importants.

A moyen et long termes, les dépenses d'investissement en seront affectées.

## Incidences financières

### 1.15 Incidences sur le compte de fonctionnement

Les charges d'amortissement et les intérêts financiers affecteront le compte de fonctionnement.

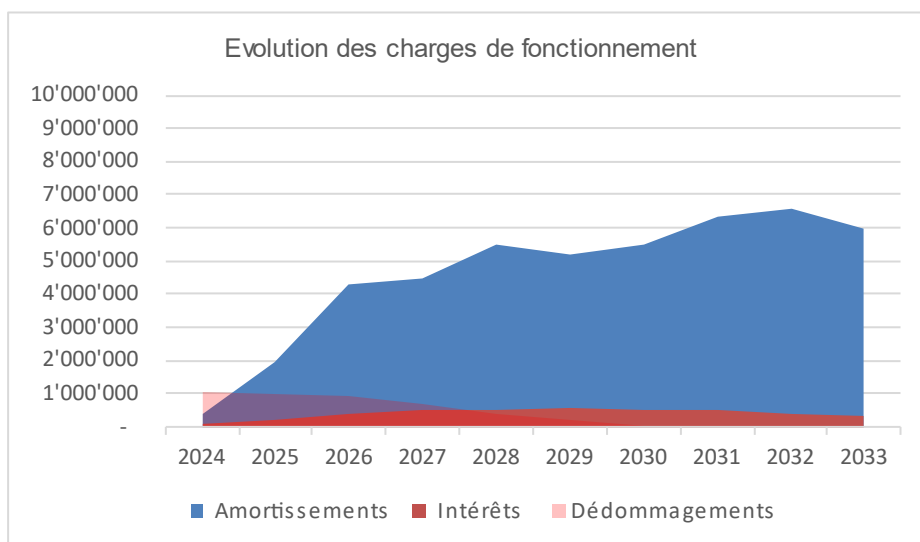
Les taux d'amortissement sont ceux fixés par la législation (RAC, art. 40), principalement :

- 15 ans pour les véhicules spéciaux ;
- 10 ans pour les aménagements divers ;
- 10 ans pour les installations fixes telles que les équipements et les installations techniques ;
- 8 ans pour les biens meubles, les véhicules et les machines ;
- 5 ans pour les immobilisations incorporelles telles que les brevets, les logiciels et les licences perpétuelles ;
- 4 ans pour les systèmes informatiques et de communication.

Le taux d'intérêt utilisé pour cette projection est fixé à 2.5%.

Les charges d'amortissement et d'intérêt seront totalement ou partiellement compensées par la diminution progressive des montants acquittés à la Ville de Genève en contrepartie de la mise à disposition du matériel du SIS qui n'est pas encore totalement amorti.

Compte tenu de ce qui précède, l'incidence financière sur le budget de fonctionnement du Groupement SIS est estimée ainsi :

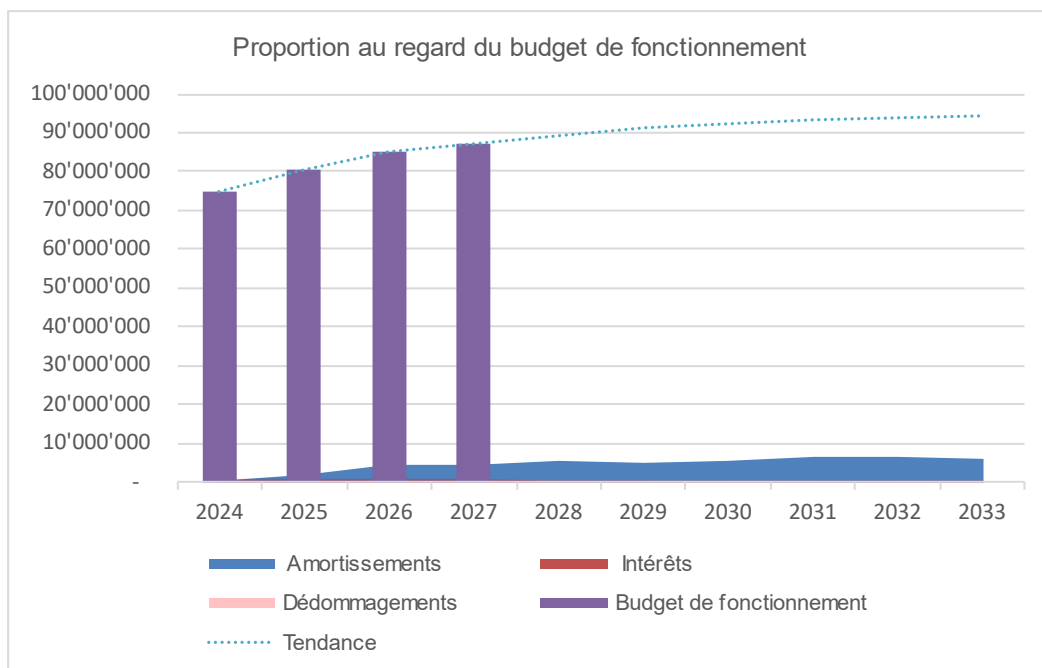


Pour mémoire, la Ville de Genève a conservé dans ses comptes les crédits d'investissement antérieurs à 2022, qui ont permis d'acquérir des véhicules et du matériel pour le SIS.

En contrepartie de leur mise à disposition, le Groupement SIS verse un dédommagement, couvrant la charge d'amortissement supportée par la Ville de Genève. Ces dédommagements diminuent année après année, et les charges d'amortissement et d'intérêt supportés par le Groupement SIS prennent le relais.

Ainsi, les principales augmentations entre 2025 et 2028 sont liées au renouvellement des véhicules (tonnes pompes, grandes puissances, auto échelles principalement).

La proportion des amortissements dans le budget de fonctionnement augmente, de 2.4% en 2025 à 6.0% dès 2028.

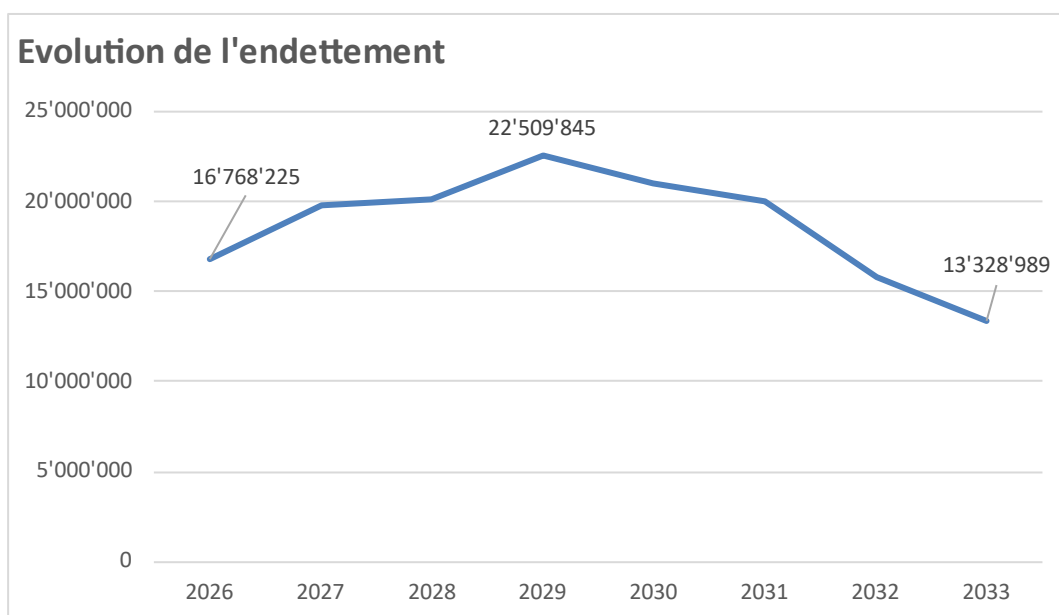


### 1.16 Recours à l’emprunt

Le financement du Plan décennal des investissements nécessitera de recourir à l’emprunt ; selon les estimations et toutes choses égales par ailleurs.

Le Groupement SIS a d’ores et déjà la possibilité de recourir à une ligne de crédit bancaire, pour financer son besoin en fonds de roulement ; le Groupement SIS en a fait usage en décembre 2022 pour un montant de 4'000'000 de frs, remboursé en janvier 2023 ainsi qu’en décembre 2023 pour un montant de 5'000'000 frs, remboursé en janvier 2024. Le graphique ci-dessous ne tient pas compte de ce recours à la ligne de crédit.

Hors ligne de crédit, si l’on tient compte des seuls investissements planifiés, l’endettement culminerait à 22'500'000 frs en 2029 avant de décroître. A fin 2033, l’endettement serait de 13'300'000 frs. Les emprunts feront l’objet d’appels d’offre auprès des institutions financières.



Pour rappel, le Groupement SIS est seul responsable de ses engagements financiers.

Toutefois, les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de toute autre entité créancière du Groupement SIS, dans le cadre des emprunts du Groupement SIS approuvés par délibération du Conseil intercommunal (LPSSP, art.18). Les conditions d'emprunt devraient être favorables au Groupement SIS, ce qui permettra de limiter les frais financiers.

## Conclusion

Le Groupement SIS est attentif à la gestion de ses investissements, compte tenu des enjeux opérationnels et financiers.

Si l'on se base sur les années récentes, le Groupement SIS devrait investir en principe entre 4 et 4.5 millions de frs par an. Cette règle doit cependant souffrir de deux exceptions :

- Deux crédits de renouvellement de véhicules très conséquents, dès 2024 (tonnes pompes et grande puissance) et jusqu'en 2027 (auto-échelles) ; ils concernent des véhicules qui sont sollicités chaque jour ou presque dans des interventions d'urgence ;
- Deux crédits sont nécessaires pour assurer le fonctionnement régulier du Groupement SIS ( Machines, équipement, mobilier ainsi que Informatique et Télécommunications ) et lui permettre d'assumer les missions que la loi lui a confiées. Ces sommes restent toutefois dans une mesure acceptable.

Pour conséquent qu'il soit, le volume d'investissement est cohérent.

Cela étant, ce 3<sup>ème</sup> PDI reste un plan d'intention qui présente les meilleures estimations possibles à ce jour, des investissements que le Groupement SIS pourrait réaliser dans les dix premières années.

Il permettra au Conseil intercommunal de disposer de projections lors des délibérations sur les propositions de crédits d'engagement qui lui seront soumis à l'automne 2024.

### 3<sup>e</sup> Plan décennal des investissements – Liste des objets inscrits

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
<b>5060-1-01-LOG</b>	Plan d'acquisition des machines, équipements d'exploitation et mobilier (1er PAM)	2022	PR-1001 (voté)	330'000	Crédit de 330'000 francs destiné à assurer le renouvellement et l'évolution des machines, équipements d'exploitation et mobilier du Groupement SIS (1er PAM)
<b>5200-1-02-ITC</b>	Premier plan des systèmes d'information et de communication (1er PSIC), net	2022	PR-1002 (voté)	2'740'000	Crédit de 3'380'000 francs, destiné à financer le Plan directeur informatique du Groupement pour les années 2022-2024 dont à déduire une contribution de l'OCCPAM de 640'000 francs prélevée sur le Fonds ASA affectée à la modernisation de la centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA), soit un montant net de 2 740 000 francs
<b>5060-5-01-VHP</b>	Renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pomprières professionnelles du Groupement SIS, net	2022	PR-1003 (voté)	7'620'000	Crédit pour un montant total de 9'170'000 francs, destinés au renouvellement de véhicules lourds, légers, bateaux, agrégats et engins pour les sapeurs-pompiers professionnels et sapeuses-pomprières professionnelles, dont à déduire une contribution de l'OCCPAM de 1'550'000 francs prélevée sur le Fonds ASA, soit un montant total net de 7'620'000 francs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6'830'000 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition de 11 véhicules lourds et d'un véhicule léger, dont à déduire une contribution de l'OCCPAM de 650'000 francs prélevée sur le Fonds ASA, en vue de financer l'acquisition de deux véhicules de commandement, soit un montant total net de 6'180'000 francs;</li> <li>- 2'340'000 francs destinés au renouvellement et à l'acquisition de 3 bateaux, d'un compresseur, de 2 groupes électrogènes, de 2 berces émulseur et d'un élévateur à fourche, dont à déduire une contribution de l'OCCPAM de 900'000 francs prélevée sur le Fonds ASA, en vue de financer l'acquisition d'un bateau, soit un montant total net de 1'440'000 francs.</li> </ul>



N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
<b>5040-1-01-INF</b>	Aménagement et rénovation des locaux administratifs, de l'auditorium et des vestiaires du Centre d'instruction et de formation (CIF) et modification des structures dédiées aux formations incendies du Centre d'instruction de formation (CIF)	2023	PR-1005 (voté)	707'000	Crédit pour un montant total de 957'000 francs, destiné à des travaux d'aménagement du Centre d'instruction et de formation (CIF) et à la modification des structures destinées aux formations incendies, dont à déduire une contribution de l'OCPAM de 250'000 francs prélevée sur le Fonds ASA, soit un montant total net de 707'000 francs : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 707'000 francs, destiné à l'aménagement et la rénovation des locaux administratifs, de l'auditorium et des vestiaires du Centre d'instruction et de formation (CIF) situé au chemin de l'Etraz 128, parcelle N° 119, feuille N° 45, section du cadastre de Versoix (47) ;</li> <li>- 250'000 francs destiné à la modification des structures dédiées aux formations incendies du Centre d'instruction de formation (CIF), par l'aménagement et la rénovation de différents containers permettant le travail lié au domaine incendie, dont à déduire une contribution de l'OCPAM de 250'000 francs prélevée sur le Fonds ASA, soit un montant net de 0 franc.</li> </ul>
<b>5060-5-14-VHP</b>	Acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation	2023	PR-1007 (voté)	800'000	Crédit de 800'000 francs destiné à l'acquisition de deux véhicules de lutte contre les feux de végétation
<b>5060-4-04-BEP</b>	Acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité	2023	PR-1008 (voté)	220'000	Crédit de 220'000 francs destiné à l'acquisition de tenues dites « techniques » à haute visibilité
<b>5200-1-07-ITC</b>	Amélioration du système d'aide à l'engagement de la Centrale d'Engagement et de Traitement des Alarmes (CETA-118), net	2023	PR-1009 (voté)	0	Crédit de 500'000 francs, destiné à financer l'amélioration du système d'aide à l'engagement de la Centrale d'Engagement et de Traitement des Alarmes (CETA – 118), dont à déduire une contribution de l'OCPAM de 500'000 francs prélevés sur le Fonds ASA, soit un montant net de 0 francs.
<b>5060-1-02-LOG</b>	Plan d'acquisition et de renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (2ème PAM)	2024	PR 1010 (à l'examen)	418'000	Crédit de 418'000 francs destiné à assurer l'acquisition et le renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (2ème PAM).
<b>5200-1-03-ITC</b>	Deuxième plan des systèmes d'information et de communication (2e PSIC)	2024	PR 1011 (à l'examen)	1'350'000	Crédit de 1'350'000 francs, destiné à financer le deuxième plan des systèmes d'information et de communication (2e PSIC) (2025-2027).

Groupement SIS – 3e plan décennal d'investissement

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
<b>5060-4-03-BEP</b>	Equipement de protection incendie - SPP	2025	Projet actif	1'111'000	Projet de crédit destiné au renouvellement et à l'acquisition de tenues de feu pour les intervenants du SIS ainsi que pour les instructeurs volontaires du CIF et le personnel uniformé hors rang (dont des tenues pour combattre les feux d'espace naturel)
<b>5060-5-03-VHP</b>	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2025	Projet actif	7'740'000	Projet de crédit destiné au renouvellement de six moyens aériens arrivés en fin de vie opérationnelle ; ce crédit d'engagement correspond à une demande qui figurait dans le PFI de la Ville de Genève
<b>5060-4-01-BEP</b>	Matériel de radio communication	2025	Projet actif	500'000	Projet de crédit destiné au renouvellement du matériel de radio communication (émission et écoute)
<b>5060-4-01-NRBC</b>	Détecteurs NRBC + spectromètres	2025	Projet actif	707'000	Projet de crédit destiné au renouvellement et à l'acquisition de détecteurs et autres appareils de mesures NRBC
<b>5060-4-05-BEP</b>	Ventilateurs électriques	2025	Projet actif	230'000	Projet de crédit destiné au renouvellement et à l'acquisition de ventilateurs électriques, extracteurs de fumée.
<b>5040-1-02-INF</b>	Modernisation de l'Ecole du SIS - crédit d'étude (Phase 2)	2025	Projet actif	200'000	Projet de crédit d'étude permettant de chiffrer les travaux de modernisation des plateaux techniques de l'Ecole du SIS et le coût du processus d'adjudication en fonction des montants projetés.
<b>5040-1-03-INF</b>	Rénovation et aménagement des bâtiments (2025-2027)	2025	Projet actif	3'800'000	Projet de crédit triennal permettant la poursuite des travaux d'entretien et de rénovation des infrastructures, tel que prévu dans le contrat de bail triple net (l'estimation financière se fonde sur la moyenne des dépenses d'investissement pour les infrastructures du SIS mesurées de 2011 à 2021)
<b>5060-5-04-VHP</b>	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2025	Projet actif	3'538'000	Projet de crédit destiné au renouvellement des voitures de service, des véhicules logistiques, des berces et des remorques.
<b>5060-4-02-NRBC</b>	Compteur Geiger-Müller et contaminamètre	2026	Projet actif	150'000	Projet de crédit destiné au renouvellement et à l'acquisition de compteurs Geiger-Müller ainsi que d'un contaminamètre de surface
<b>5060-5-05-VHP</b>	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2026	Projet actif	4'200'000	Projet de crédit destiné au renouvellement des fourgons (remplacement par des tonnes pompes) et des véhicules du groupe de recherche et d'intervention en milieu périlleux (GRIMP).

Groupement SIS – 3e plan décennal d'investissement

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
<b>5060-5-06-VHP</b>	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2026	Projet actif	1'830'000	Projet de crédit destiné au renouvellement des véhicules pionniers et de 3 remorques.
<b>5060-5-02-VHV</b>	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2026	Pour mémoire	pm	Projet de crédit destiné au renouvellement 8 véhicules lourds et de 9 remorques des compagnies SPV du Groupement. Le projet est stoppé compte tenu de l'intégration de compagnies SPV communales ; une stratégie de remplacement des véhicules sera établie d'ici 2026. Mention « pour mémoire »
<b>5060-5-08-VHV</b>	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2026	Pour mémoire	pm	Projet de crédit destiné au renouvellement des remorques motopompes des compagnies SPV du Groupement. Le projet est stoppé compte tenu de l'intégration de compagnies SPV communales ; une stratégie de remplacement des véhicules sera établie d'ici 2026. Mention « pour mémoire »
<b>5040-1-04-INF</b>	Rénovation et aménagement des bâtiments (2028-2030)	2027	Projet actif	3'800'000	Projet de crédit triennal permettant la poursuite des travaux d'entretien et de rénovation des infrastructures, tel que prévu dans le contrat de bail triple net (l'estimation financière se fonde sur la moyenne des dépenses d'investissement pour les infrastructures du SIS mesurées de 2011 à 2021)
<b>5060-1-03-LOG</b>	Acquisition des machines, équipements et mobilier (3e PAM)	2027	Projet actif	420'000	Projet de crédit destiné à assurer l'acquisition et le renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (3ème PAM).
<b>5060-4-03-NRBC</b>	Renouvellement 500 app respiratoires	2027	Projet actif	3'000'000	Projet de crédit destiné au renouvellement du parc d'appareils respiratoires
<b>5060-5-07-VHP</b>	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2027	Projet actif	2'855'000	Projet de crédit destiné au renouvellement des ambulances.
<b>5060-5-09-VHP</b>	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2028	Projet actif	280'000	Projet de crédit destiné au renouvellement des voitures de service des compagnies SPV du Groupement. Le projet est stoppé compte tenu de l'intégration de compagnies SPV communales ; une stratégie de remplacement des véhicules sera établie d'ici 2026. Mention « pour mémoire »
<b>5200-1-04-ITC</b>	3e Plan des systèmes information / communication (PSIC)	2028	Projet actif	1'724'925	Projet de crédit destiné à financer le deuxième plan des systèmes d'information et de communication (3e PSIC) (2025-2027).

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
<b>5060-5-10-VHV</b>	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2028	Pour mémoire	pm	Projet de crédit destiné au renouvellement des véhicules tracteurs des compagnies SPV du Groupement. Le projet est stoppé compte tenu de l'intégration de compagnies SPV communales ; une stratégie de remplacement des véhicules sera établie d'ici 2026. Mention « pour mémoire »
<b>5060-5-11-VHP</b>	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2029	Projet actif	2'650'000	Projet de crédit destiné au renouvellement des porteurs de berce.
<b>5040-1-05-INF</b>	Rénovation et aménagement des bâtiments (2031-2033)	2030	Projet actif	3'800'000	Projet de crédit triennal permettant la poursuite des travaux d'entretien et de rénovation des infrastructures, tel que prévu dans le contrat de bail triple net (l'estimation financière se fonde sur la moyenne des dépenses d'investissement pour les infrastructures du SIS mesurées de 2011 à 2021)
<b>5060-1-04-LOG</b>	Acquisition des machines, équipements et mobilier (4e PAM)	2030	Projet actif	420'000	Projet de crédit destiné à assurer l'acquisition et le renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (3ème PAM).
<b>5060-5-13-VHP</b>	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPP	2030	Projet actif	1'440'000	Projet de crédit destiné au renouvellement de minibus et de véhicules logistiques
<b>5060-5-12-VHV</b>	Renouvellement du parc de véhicules SIS - SPV	2030	Pour mémoire	pm	Projet de crédit destiné au renouvellement des minibus des compagnies SPV du Groupement. Le projet est stoppé compte tenu de l'intégration de compagnies SPV communales ; une stratégie de remplacement des véhicules sera établie d'ici 2026. Mention « pour mémoire »
<b>5200-1-05-ITC</b>	4e Plan des systèmes information / communication (PSIC)	2031	Projet actif	1'724'925	Projet de crédit destiné à financer le deuxième plan des systèmes d'information et de communication (4e PSIC) (2025-2027).
<b>5060-1-05-LOG</b>	Acquisition des machines, équipements et mobilier (5e PAM)	2033	Projet actif	420'000	Projet de crédit destiné à assurer l'acquisition et le renouvellement des machines, équipements métiers et mobilier du Groupement SIS (4ème PAM).
<b>5040-1-07-INF</b>	Aménagement du site de la caserne principale (pour mémoire)	xxxx	Pour mémoire	pm	En fonction des conclusions de la planification stratégique, Mise en œuvre de tout ou partie du projet de réaménagement de la caserne 1.
<b>5200-1-06-ITC</b>	Matériel informatique & communication des SPV	xxxx	Pour mémoire	pm	Harmonisation des matériels informatiques et équipements de communication des compagnies SPV du Groupement, après incorporation de plusieurs corps communaux. Il s'agira également d'adapter le système d'alarme de l'entier des SPV

Groupement SIS – 3e plan décennal d'investissement

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
<b>5040-1-08-INF</b>	Adaptation des bâtiments du SIS aux enjeux environnementaux	xxxx	Pour mémoire	pm	Etude d'évaluation des aménagements à apporter aux bâtiments du Groupement SIS, compte tenu de l'urgence climatique.
<b>5040-1-09-INF</b>	Modernisation de l'Ecole du SIS - credit de réalisation (Phase 2)	xxxx	Pour mémoire	pm	Travaux de modernisation des plateaux techniques de l'Ecole SIS selon un descriptif qui découlera de l'étude faisant l'objet de la demande de crédit PR-1006.
<b>5200-1-08-ITC</b>	Renouvellement SAE	xxxx	Pour mémoire	pm	Renouvellement du Système d'Aide à l'Engagement dont étude préalable
<b>TOTAL</b>			<b>60'725'850</b>		

### 3<sup>e</sup> Plan décennal des investissements – Objet clôturé

N° de l'objet	Libellé	Date	N° PR	Montant, net	Description
<b>5200-1-01-ITC</b>	Acquisition et mise en place d'un progiciel de gestion	2021	PR-1000 (clôturé)	287'800	Crédit pour un montant total de 287 800 francs, destiné à assurer le financement de l'acquisition et de la mise en place d'un progiciel de gestion, ainsi que des dépenses connexes.

## **Annexe 1 Présentation du Groupement SIS**

### **a) Le Groupement SIS**

Le Groupement intercommunal chargé de la défense contre l'incendie (ci-après Groupement SIS) est régi par les dispositions de la Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (LPSSP), ses statuts ainsi que par les dispositions de la Loi sur l'administration des communes, (art 60A ss) (LAC; rsGE B 6 05).

### **b) Missions du Groupement SIS**

La LPSSP charge le Groupement SIS, de manière permanente et en tous lieux, pour toutes les communes du Canton à l'exception de Céligny (LPSSP, art. 8 al. 1) :

- des mesures de secours et de sauvetage des personnes, des animaux, des biens mobiliers et immobiliers, en cas de sinistre sur terre et sur l'eau;
- des mesures de lutte contre l'incendie et les risques d'explosion;
- des mesures de protection de l'environnement en cas de sinistre;
- des mesures de lutte contre la pollution et la contamination liées à des accidents impliquant des substances nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques;
- des mesures de lutte contre les inondations et de protection contre les dégâts liés à des phénomènes météorologiques;
- des opérations à caractère technique;
- de missions d'aide sanitaire, y compris l'exploitation technique du poste médical avancé et une participation à la conduite sanitaire, ainsi que de transport sanitaire urgent;
- de la réception d'appels d'urgence et l'exploitation d'une centrale d'alarme d'incendie et de secours unique;
- de services de préservation planifiés, cas échéant sur requête d'une commune ne disposant pas de ses propres sapeurs-pompiers volontaires.

### **c) Organisation du Groupement SIS**

Le Groupement SIS constitue le service de défense permanent du Canton de Genève. Il a repris le 1er janvier 2022 le Service d'incendie et secours, précédemment rattaché à la Ville de Genève.

Le Groupement SIS II est constitué d'un service permanent formé notamment de sapeurs-pompiers et de sapeuses-pomprières professionnel-le-s (SPP) capables d'intervenir 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, de la Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (CETA, 118) et les unités d'Etat-major, une division en charge de l'infrastructure et de l'appui logistique, des unités administratives ainsi que l'Ecole du SIS (anciennement Centre d'instruction et de formation).

Le Groupement SIS compte également un corps communal de sapeurs-pompiers et sapeuses-pomprières volontaires non permanent-e-s (SPV), composé en 2023 des 2 compagnies de la Ville de Genève (plus une compagnie d'instruction).

### **d) Gouvernance du Groupement SIS**

Le Groupement SIS est gouverné un Conseil intercommunal, au sein duquel chacune des 44 communes membres est représentée, et un Comité, organe exécutif composé de 9 membres.

Le Conseil intercommunal constitue l'organe suprême du Groupement SIS.

Dans les domaines qui sont de la compétence du Groupement SIS, le Conseil intercommunal délibère notamment sur les objets suivants (Statuts, art. 14) :

- Le budget de fonctionnement annuel, les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;
- Les crédits d'engagement et complémentaires relatifs aux dépenses d'investissement ;
- Le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le financement des investissements, le compte de variation de la fortune, le bilan et le compte rendu financier annuel ;
- Les emprunts et les cautionnements du Groupement SIS ainsi que les mises en gage de biens du Groupement SIS ;

Le Comité constitue l'exécutif du Groupement SIS. Il est composé de neuf membres, dont trois représentants de la Ville de Genève, membres de son conseil d'administratif, et six magistrats représentants des autres communes.

La Loi sur l'administration des communes (LAC) (B6 05) prévoit que les délibérations du Conseil intercommunal sont soumises au corps électoral de l'ensemble des communes-membres, réuni en une circonscription unique, si le référendum est demandé par 4% des titulaires des droits politiques communaux de ce corps électoral (article 60A al. 7 LAC).

#### **e) Ressources du Groupement SIS**

Le Groupement SIS est financé par ses ressources propres ainsi que par les contributions des communes; il est responsable de ses engagements financiers. Les statuts du Groupement SIS prévoient que les ressources financières du Groupement SIS sont constituées :

- des contributions annuelles des communes ;
- des revenus propres du Groupement SIS, notamment les revenus des prestations facturées et les produits financiers ;
- des subventions et autres participations cantonales et fédérales ;
- de la part du produit des taxes des compagnies d'assurance en contribution aux frais de lutte contre les incendies, visée par l'article 31, alinéa 1, let. b LPSSP ;
- des autres redevances et taxes affectées à des prestations déterminées ;
- des dons et legs.

#### **f) Contributions annuelles des communes membres**

Les contributions des communes membres doivent couvrir les charges du Groupement SIS, déduction faite des autres ressources.

En application de l'art. 42 LPSSP, durant les 10 premières années de fonctionnement du Groupement SIS, les contributions des communes sont calculées sur la base d'une combinaison évolutive entre :

- L'ancienne clé de répartition applicable selon la dernière convention conclue entre la Ville de Genève et les autres communes en force lors de l'entrée en vigueur de la présente loi et,
- La nouvelle clé de répartition, proportionnelle à la somme du nombre d'habitants (au 31 décembre de l'année n-2) et d'emplois (équivalents plein-temps au 31 décembre de l'année n-3) de chaque commune. Sont déterminantes les statistiques publiées par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT).



Lors du premier exercice du Groupement SIS (exercice 2022), l'ancienne clé de répartition compte pour 90% et la nouvelle pour 10%; pour chaque année subséquente, ces pourcentages diminuent, respectivement augmentent, de 10%.

Les communes qui organisent et financent leur propre corps de sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires, individuellement ou dans le cadre d'une collaboration intercommunale autre que le Groupement SIS, ne participent pas aux dépenses du Groupement SIS afférentes aux sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires incorporé-e-s au sein de ce dernier. Ces dépenses sont réparties entre les autres communes selon la nouvelle clé de répartition.

Les communes sont tenues d'inscrire à leur propre budget les contributions ainsi définies ; il s'agit de charges liées.

**g) Responsabilité du Groupement SIS et garanties des communes**

En application de l'art. 16 de la LPSSP, le Groupement SIS est responsable de ses engagements financiers.

L'art. 18 de la LPSSP prévoit toutefois que les communes sont garantes des engagements du Groupement SIS à l'égard de :

- L'institution de prévoyance auprès de laquelle le personnel du Groupement SIS est conventionnellement affilié; la garantie des communes s'étend aux obligations en garantie de l'Etat visées par les articles 72A à 72C de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle, vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982, ainsi qu'à celles prévues par la convention d'affiliation auprès de l'institution de prévoyance;
- Toute autre entité créancière du Groupement SIS, dans le cadre des emprunts du Groupement SIS approuvés par délibération du Conseil intercommunal.

La garantie de chaque commune est limitée à la part de l'engagement considéré correspondant à la proportion de son obligation de financement selon l'article 16 en vigueur au jour de l'exécution de la garantie.

## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
1.1    Le Groupement SIS .....	2
1.2    Planification stratégique du Groupement SIS.....	2
1.3    Objet du Plan décennal des investissements .....	2
<b>Plan des investissement (2024-2033)</b> .....	<b>3</b>
1.4    Vue d'ensemble du 3 <sup>ème</sup> PDI.....	3
1.5    Principales modifications par rapport au 2 <sup>è</sup> PDI.....	4
1.6    Crédits d'investissement voté par le Conseil intercommunal : 12'417'000 frs.....	5
1.7    Crédits d'investissements déposés ou à l'examen : 1'768'000 frs.....	6
1.8    Projets actifs : 46'540'850 frs .....	6
1.9    Projets pour mémoire.....	9
<b>Incertitudes et risques</b> .....	<b>10</b>
1.10   Décisions stratégiques à venir.....	10
1.11   Risques généraux .....	10
1.12   Risques opérationnels .....	10
1.13   Risques financiers.....	11
1.14   Des limites inhérentes à l'exercice de planification .....	11
<b>Incidences financières</b> .....	<b>12</b>
1.15   Incidences sur le compte de fonctionnement .....	12
1.16   Recours à l'emprunt.....	13
<b>Conclusion</b> .....	<b>15</b>
<b>2<sup>o</sup> Plan décennal des investissements – Tableau récapitulatif</b> .....	<b>16</b>
<b>Liste des objets</b> .....	<b>16</b>

## Glossaire

CETA	Centrale d'engagement et de traitement des alarmes (118)
CIF	Centre d'instruction et de formation de Richelien
CMAI	Centrale municipale d'achat et d'impression de la Ville de Genève
DSIC	Direction des systèmes d'information et de communication de la Ville de Genève
GIM	Gérance immobilière municipale de la Ville de Genève
LAC	Loi sur l'administration des communes (rsGE B 06 05)
LPSSP	Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (rsGE F 4 05)
NRBC	Nucléaire, radiologique, bactériologique, chimique
OCCPAM	Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires
OCSTAT	Office cantonal de la statistique
SIS	Service d'incendie et secours
SPP	Sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières professionnels-les
SPV	Sapeurs-pompiers et sapeuses-pompières volontaires